

VILLE DE BULLY-LES-MINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DELIBERATION

N° 2022-31

L'an Deux Mil Vingt Deux, le lundi 28 Novembre à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur François LEMAIRE, Président du CCAS, suite à la convocation en date du 14.11.2022.

Présents :

Mesdames Nathalie BLANQUET, Jeannine POUCHAIN, Claudine MOUTOIR, Jacqueline DUPRIEZ, Josiane WATTRE, Chantal MULKOWSKI, Sadia GODIN

Messieurs François LEMAIRE, Giuliano GRAVINA, Dominique SALINGUE et Ali BEN FRAJ

Excusés :

Mesdames Caroline MELONI, Delphine LEMETTRE-MAKHLOUFI, Janick ROGEAUX, Sandrine WLODARCZYK, Marie-Paule BOURRIEZ et Claudie LAVOINE.

Madame Nathalie BLANQUET est désignée secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET RAMD EXERCICE 2022

Monsieur le Président,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M22,
VU les budget primitif et supplémentaire,

CONSIDERANT qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à un réajustement des crédits de dépenses et recettes.

PROPOSE

De compléter les crédits dépenses de fonctionnement suivant :

Nature	Chapitre	Libellé du Compte	Crédit
68174	016	Dotation aux provisions des actifs circulants - Créances	3 €
62111	012	Personnel administratif et hôtelier	1 045 €
6333	012	Participation employeurs formation prof. continue	445 €
64111	012	Rémunération principale	7 380 €
641184	012	Indemnité inflation	300 €
641188	012	Autres	4 750 €
64131	012	Rémunération principale	6 100 €
641384	012	Indemnité inflation	200 €
641388	012	Autres	600 €
64511	012	Cotisations à l'URSSAF	4 400 €
64512	012	Cotisations aux mutuelles	20 €

Accusé de réception en préfecture
062-266201862-20221128-2022-31-DE
Date de télétransmission : 08/12/2022
Date de réception préfecture : 08/12/2022

64513	012	Cotisations aux caisses de retraite	550 €
64514	012	Cotisations à l'ASSEDIC	250 €
64515	012	Cotisations à la CNRACL	800 €
6475	012	Médecine du travail	160 €

De réduire le crédit dépenses de fonctionnement suivant :

Nature	Chapitre	Libellé du Compte	Crédit
6068	011	Autres achats non stockés de matières et fournitures	-27 003 €

D'ouvrir le crédit recettes d'investissement suivant :

Nature	Chapitre	Libellé du Compte	Crédit
491	49	Dépréciations des comptes de redevables	503 €

De compléter le crédit dépenses d'investissement suivant :

Nature	Chapitre	Libellé du Compte	Crédit
2188	21	Autres immobilisations corporelles	503 €

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n°1 telle que détaillée ci-dessus.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits.

Adoptée à l'unanimité après que le conseil d'administration en eut délibéré.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire, Président du CCAS,
François LEMAIRE.

